



Haro sur les salaires et l'égalité professionnelle dans les Bureaux d'études

Lors de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des Bureaux d'études, plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour même si le contexte était encore très largement marqué par l'absence de mesure de la représentativité au sein des Bureaux d'études après la décision du 1^{er} juillet 2025 du Conseil d'État.

Pour autant, l'instance a décidé de maintenir ses travaux, notamment sur la négociation autour de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes, dont l'accord en vigueur a plus de 10 ans, ou encore les minimas conventionnels.

Le patronat entend clore rapidement la négociation sur l'Égalité Professionnelle et ne rien concéder si ce n'est quelques formulations encourageant certaines démarches, à la fois du côté des employeurs, pour les inciter à accompagner les femmes dans leur évolution professionnelle, correspondant à une de nos revendications et de celui des salarié.es pour les aider à mobiliser leurs droits.

Rien ne s'impose aux employeurs dans ce que propose le patronat, aucun droit, aucune garantie et pas de moyens ; à peine la prise en compte de la problématique de la parentalité, dans un texte connexe, permettant d'obtenir des congés supplémentaires exceptionnels.

Les négociations sur les minima conventionnels ne font même pas l'objet de l'élaboration d'un tel mirage, le patronat se limitant à prétendre faire une proposition en se limitant à mettre en œuvre l'accord signé l'année précédente c'est-à-dire : « les organisations professionnelles s'engagent à présenter une proposition d'augmentation des salaires minimaux de la grille des ingénieurs et cadres (IC) de vingt (20) euros par mois ».

Nous nous étions battus contre cet accord, qui renvoie ultérieurement des négociations pourtant fondamentales pour les salarié.es, le salaire, surtout après la période inflationniste et surtout, sur la base de vagues promesses qui ne comportaient pas les engagements que certains signataires leur prêtaient. A présent, le patronat souhaite un PV de désaccord pour clore le sujet !

Cette intransigeance patronale est d'autant plus inacceptable que le pouvoir d'achat des salarié.es a dévissé pendant que le secteur faisait de cossus bénéfices et que les dividendes distribués sont toujours en hausse.

Plus que jamais, nous réitérons nos revendications d'une augmentation des minima conventionnels et de droits pour les salarié.es, en particulier des femmes, afin de garantir la compensation des inégalités dont elles sont les victimes.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit
d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »**